



Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 14
Conseiller absent excusé 1 dont 1 procuration
Conseillers absents

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 26 février 2024 à 19h00

Convocation du 20 février 2024

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents :

M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, Mme Virginie THROO,
M. Joseph SCHNEIDER, M. Maurice COURTOIS, M. Adrien TRITTER,
M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, Mme Anne ROLL,
M. François BOSSHARTH, Mme Laurence SANCHEZ,
Mme Isabella SCARAVELLA, M. Alain WEINGARTNER.

Membre absent excusé :

Mme Dominique LAURENT qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN.

Secrétaire de séance : Mme Virginie THROO assistée par Mme Marie-France LOËBER.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 19 décembre 2023
2. Budget Principal
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Restes à réaliser
 - Affectation des résultatsBudget annexe « Exploitation Forestière »
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Affectation des résultats
3. Présentation des indemnités des élus
4. Acquisition de biens sans maître
5. Evolution du Service Technique
6. Non exercice du droit de préemption
7. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h03.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse Mme Dominique LAURENT qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Aucune remarque n'est émise. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Budget Principal

- Compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget communal aux membres du Conseil en apportant quelques précisions sur le montant de certains comptes, avant de se retirer pour laisser place au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2023.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	154 553.65			288 803.58	154 553.65	288 803.58
Opérations de l'exercice	495 953.66	503 113.40 €	718 671.22	927 711.78	1 214 624.88	1 430 825.18
TOTAUX	650 507.31	503 113.40	718 671.22	1 216 515.36	1 369 178.53	1 719 628.76
Résultat de clôture	147 393.91			497 844.14		350 450.23
Reste à réaliser	27 100.00				27 100.00	
TOTAUX CUMULES	174 493.91			497 844.14		323 350.23
RESULTATS DEFINITIFS	174 493.91 €			497 844.14		323 350.23

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2023 : 323 350,23 €

- Compte de gestion 2023

M. le Maire confirme qu'après vérification, le compte de gestion 2023 présente les mêmes chiffres que celui du compte administratif 2023.

Délibération :

Le compte de gestion 2023 du Budget de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2023 et présente un excédent de 323 350,23 €. Il est adopté à l'unanimité.

- Affectation des résultats

Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget Commune 2024 comme suit :

- ✚ A l'investissement en recettes au compte 1068 : 174 493,91€.
- ✚ A l'investissement en dépenses au compte 001 : 174 493,91 €
- ✚ Au fonctionnement en recette au compte 002 : 323 350,23 €.

Budget annexe « Exploitation Forestière »

- Compte administratif 2023

M. le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe « Exploitation Forestière ».

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2023.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	58852,60	117237,94	58852,60	117237,94
TOTAUX	0.00 €	3 692,41	58852,60	133818,94	58852,60	137511,35
Résultat de clôture		3 692,41		74966,34		78658,75
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 692,41		74966,34		78658,75
RESULTATS DEFINITIFS		3 692,41		74966,34		78658,75

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2023 : 78 658,75 €

- Compte de gestion 2023

Délibération :

Le compte de gestion 2023 du Budget annexe Exploitation forestière de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2023 et présente un excédent de 78 658,75 €. Il est adopté à l'unanimité.

- Affectation des résultats

Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget « Exploitation Forestière » 2024 comme suit :

- ✚ A l'investissement en recettes au compte 001 : 3 692,41 €.
- ✚ Au fonctionnement en recette au compte 002 : 74 966,34 €.

3. Présentation des indemnités des élus

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

M. le Maire informe l'assemblée qu'en tant que Maire, la rémunération mensuelle, hors impôts s'élève à 2 121,03€ brut et 1 537,74€ brut en tant que Président de TEA.

Il ne perçoit pas d'indemnité liés à des frais de déplacement.

L'indemnité mensuelle d'Adjoint s'élève à 813,88€ brut.

Population totale	Maires		Adjoins	
	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	25,5	1 048,18	9,9	406,94
500 à 999	40,3	1 656,54	10,7	439,83
1 000 à 3 499	51,6	2 121,03	19,8	813,88
3 500 à 9 999	55	2 260,79	22	904,32
10 000 à 19 999	65	2 671,84	27,5	1 130,39
20 000 à 49 999	90	3 699,47	33	1 356,47
50 000 à 99 999	110	4 521,58	44	1 808,63
100 000 à 200 000	145	5 960,26	66	2 712,95
> 200 000	145	5 960,26	72,5	2 980,13
Marseille et Lyon	72,5	2 980,13	34,5	1 418,13
Paris	192,5	7 912,76	128,5	5 282,02

4. Acquisition de biens sans maître

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la réception de l'état de situation du recouvrement des taxes foncières concernant les propriétés situées rue Principale (n°72 et 74), il s'avère que les parcelles section 4 n° 37, 38, 40 sont grevées d'hypothèque liée aux taxes foncières.

Le montant de la taxe présentée à ce jour par le Services des Impôts des Particuliers de THANN s'élève à 3 689€.

M. le Maire rencontrera prochainement notre Trésorière, Mme JARDON pour obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet.

M. Marc WOLF souhaite s'assurer que les parcelles ne sont pas classées. M. le Maire lui répond que ce n'est pas le cas et rappelle que le Conseil Municipal décidera de l'avenir des bâtiments.

5. Evolution du Service Technique

M. le Maire fait le point sur la situation du service technique.

Au vu de l'évolution de la situation la commune peut envisager l'embauche d'un nouvel agent afin de combler le manque de personnel.

Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ autorise le Maire ou un Adjoint à lancer la recherche de personnel au sein du service technique de la Commune
- ✚ un contrat CDD sera proposé dans un premier temps avec possibilité de pérennisation
- ✚ autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents à venir

6. Non exercice du droit de préemption

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il n'a pas utilisé de son droit de préemption lors des cessions suivantes :

- ✚ Propriété située S2 parcelles n° 329/8, 331/8 d'une surface de 2a01ca, 16A rue Saint-Maurice, appartenant à M. MEYER Loïc et Mme GOLDSCHMIDT Aurélie au profit de M. KRAFT Gaëtan et Mme KLINGER Marion.
- ✚ Propriété située S23 parcelles 608, d'une surface de 9a49ca, 27 rue de la Libération, appartenant à M. et Mme WEISS Charles, au profit de M. GAST Frédéric.

- ✚ Propriété située S23 parcelle 559 d'une surface de 7a51ca, 17 rue de l'Oberfeld appartenant à M. et Mme PHILIBERT Lionel au profit de Mme SITTER Anaïs.

7. Divers

- ✚ Mme Virginie THROO informe les élus que suite à sa dernière réunion, la Commission « Animation Loisirs » du village a décidé de lancer la saison 2024 du Zeinàmacher markt au mois d'avril. En effet, l'affluence étant plus modérée pendant les mois d'hiver, ainsi que l'absence de certains exposants à cette période-là, proposition est faite de limiter la saison du marché d'avril (marché de printemps) à décembre (marché de Noël).
- ✚ Mme Anne ROLL fait part aux Conseillers de l'acte de cruauté envers un animal qui a récemment eu lieu sur la commune. En effet, un chat gravement blessé a été retrouvé chez sa propriétaire. L'animal ayant reçu une balle d'une arme à feu au niveau de l'épaule, ce qui a engendré l'amputation d'une de ses pattes. La propriétaire de l'animal a porté plainte auprès de la Gendarmerie et l'affaire a été portée par la fondation Brigitte BARDOT. La commune condamne un tel acte de cruauté et communiquera avec les habitants pour rappeler les risques encourus concernant la maltraitance animal.
- ✚ M. Alain WEINGARTNER s'étonne que la distribution de la dotation de sacs jaunes et kraft soit effectuée par le secrétariat de la commune et s'interroge sur la non prise en charge de cette distribution par le SMICTOM.
- ✚ M. le Maire informe les Conseillers des dates retenues des prochaines réunions du Conseil Municipal, à savoir :
 - mercredi 13 mars 2024 pour un débat d'orientation budgétaire
 - mercredi 27 mars 2024 pour le vote du Budget primitif
- ✚ M. Joseph SCHNEIDER, membre de l'Association des Restos du Cœur lance un appel aux volontaires pour tenir une permanence lors de la collecte nationale du 1^{er} au 3 mars 2024.

Séance close à 20h40.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 26 février 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 19 décembre 2023
2. Budget Principal
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Restes à réaliser
 - Affectation des résultats
- Budget annexe « Exploitation Forestière »
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Affectation des résultats
3. Présentation des indemnités des élus
4. Acquisition de biens sans maître
5. Evolution du Service Technique
6. Non exercice du droit de préemption
7. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle		
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella		
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique	Excusé – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		